

# Les soldats de plomb

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **44 (1915)**

Heft 6

PDF erstellt am: **20.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

englobe la presque totalité des instituteurs et institutrices de notre canton. Conséquemment, nous nous croyons dûment autorisés à demander, pour l'insertion de notre rapport annuel, la priorité sur d'autres articles destinés aussi au *Bulletin pédagogique*<sup>1</sup>. Qu'il nous soit permis d'exprimer à ce sujet encore un vœu. Du moment que le *Bulletin* est aussi notre organe, nous aimerions voir figurer sur son attrayante doublure verte l'adjonction suivante : Organe de la Société fribourgeoise d'éducation, du Musée pédagogique de Fribourg et de la *Société de secours mutuels du corps enseignant*<sup>2</sup>.

Disons maintenant un mot du nouveau formulaire de déclaration médicale que nous avons fait parvenir dans le courant de décembre à tous nos sociétaires, à titre de renseignement. Cette innovation a été la conséquence de la revision des statuts. L'application intégrale de ceux-ci ne pouvait se faire en conservant l'ancien formulaire. De plus, les données strictement essentielles fournies par ce dernier étaient loin d'être suffisantes dans certains cas ; cela occasionnait un échange de correspondance supplémentaire avec les intéressés ; par le fait même, un retard dans l'octroi de l'indemnité devenait presque inévitable, sans qu'il pût en aucune façon nous être imputé. Aujourd'hui, ces lacunes sont comblées : le nouveau formulaire nous met en état d'apprécier chaque demande en pleine connaissance de cause, pourvu, hâtons-nous de le dire, qu'il soit rempli en bonne et due forme, ce qui n'a pas toujours été le cas jusqu'ici. C'est avec raison que nous avons attiré l'attention de tous les mutualistes sur la teneur des art. 21 et 27. L'application de l'art. 21, spécialement, est appelé, nous semble-t-il déjà, à rencontrer des difficultés que la négligence seule peut causer. Il faut qu'un sociétaire malade soit dans un état bien lamentable pour n'être pas en mesure d'aviser le Comité de direction ; et même dans cette situation, quel est celui qui n'a pas dans son entourage immédiat une personne dévouée capable de remplir cette si simple formalité, dont le coût peut ne pas excéder 5 cent. ? Educateurs de la jeunesse, donnons nous-mêmes l'exemple de l'ordre, de la ponctualité et de l'exactitude dans l'accomplissement de nos obligations sociales, si nous voulons que nos élèves acquièrent les mêmes qualités pour remplir, à notre entière satisfaction, leurs devoirs d'écoliers.

(A suivre.)

---

## LES SOLDATS DE PLOMB

Jeune garçon, qui ne sais pas encore  
Qu'il faut à l'homme en tout temps un jouet,  
En apprenant ce que ton âge ignore,  
De tes plaisirs on apprend le regret !...

<sup>1</sup> Depuis que le *Bulletin* est devenu l'organe officiel de la *Société de secours mutuels*, il accorde toujours la priorité demandée.

<sup>2</sup> Ce vœu a fait l'objet d'une délibération, à la suite de laquelle il a été pris une décision verbale qui lie la rédaction du *Bulletin*. Du reste, il s'agit d'une pure question de forme, au sujet de laquelle il est permis de rester indifférent. (Notes de la rédaction.)

Heureux enfant, pour joujou l'on te donne  
De beaux soldats un complet bataillon :  
Reste longtemps, et sans tuer personne,  
Le colonel de tes soldats de plomb !

Rêve avec eux la conquête d'un monde  
Comme eux tout neuf, pacifique comme eux  
Où la terre offre, en nourrice féconde,  
Travail, aisance et joie aux malheureux.  
Si tu savais comme il est difficile  
De guider l'homme au grand, au juste, au bon !...  
Toi, dont l'armée est toujours si docile,  
Tu ne voudrais que des soldats de plomb !

Bien assez tôt, tu sauras que les hommes  
De tes soldats sont très peu différents.  
Oui, colonel ! tous autant que nous sommes,  
Nous nous tenons assez mal dans nos rangs.  
Ton régiment s'abat sous ton haleine,  
Et nous, mortels, si fiers de notre aplomb,  
Quand sur nos cœurs, Dieu souffle quelque peine,  
Il nous renverse en vrais soldats de plomb !

Garde longtemps ces amis de ton âge,  
Qui sont parfois les meilleurs ici-bas...  
Sans redouter que ton amour propage  
L'ingratitude au cœur de tes soldats.  
Un jour viendra, de ceux que l'âge amène,  
Où tu diras, de tout sondant le fond :  
« Que de soldats, parmi l'armée humaine,  
N'ont pas le cœur de mes soldats de plomb. »

Mais sous le ciel rien n'est parfait, pas même  
Ces beaux soldats, qui ne détruisent rien !  
Car fuir le mal n'est pas la loi suprême,  
Il faut agir pour faire aussi le bien ;  
A l'indigence, accorder son aumône,  
D'amour, d'estime environner son nom,  
C'est le moyen que le bon Dieu nous donne  
De l'emporter sur les soldats de plomb !

Donc, colonel, sur ton champ de bataille,  
Appelle-nous dans les jours de combats !  
Nous t'irons voir commander la mitraille,  
Puis, sains et saufs, mettre au lit tes soldats...  
S'ils ont laissé pleurant, pour leurs épées,  
Mères et sœurs dans un coin du salon,  
Nul ne verra les plaintives poupées  
Aller gémir sur les soldats de plomb.

Edouard PLOUVIER.

